

Conditions générales d'inscription

aux stages proposés par Chantal Armouet

Article 1 : Inscription et paiement

Les inscriptions sont prises en compte à la réception du bulletin d'inscription par voie électronique ou postale et du règlement des arrhes ou de la totalité du stage par chèque à l'ordre de Chantal Armouet, ou par virement.

Article 2 : Attestation de stage

Chaque séminaire suivi donne droit à une attestation délivrée sur demande.

Article 3 : Annulation

Chantal Armouet se réserve le droit d'annuler un groupe si le nombre de participants est insuffisant pour son organisation ou son fonctionnement ou si des circonstances imprévues l'exige. En cas d'annulation, les frais d'inscription seront intégralement remboursés dans les jours suivant la notification de l'annulation.

Article 4 : Désistement, interruption

En cas d'annulation par le stagiaire plus de 7 jours avant la date de stage le montant des arrhes sera intégralement remboursé.

En cas d'annulation moins de 7 jours avant le début du stage les arrhes ne seront pas remboursées.

Tout stage commencé et interrompu par le stagiaire ne donne lieu à aucun remboursement.

Article 5 : Propriété intellectuelle

Chantal Armouet et ses partenaires sont propriétaires des contenus relatifs aux stages et des documents pédagogiques. Toute personne reproduisant ou diffusant ces documents dans un cadre autre que privé est soumise aux peines prévues par la loi.

Article 6 : Confidentialité

Les formateurs et les participants garantissent la confidentialité des échanges et pour cela signent une charte de confidentialité en début de stage. Cet engagement oblige au respect et à la liberté de chacun.

Article 7 : Contestation ou différend

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le litige sera porté devant le Tribunal compétent de Pau (64).